

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du vendredi 20 octobre 2017**

Absent(e)s excusé(e)s : Thérèse MAZUE

Réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 20 octobre 2017, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire, le Conseil Municipal de Varennes-Saint-Sauveur a :

Approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 21 septembre 2017.

### **Approbation rapport de la CLECT**

Suite à la réunion de la communauté de communes du 27 septembre 2007, il est demandé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT avec le montant des attributions de compensation définitive pour l'année 2017, soit un versement de 2820,00 € par la commune de Varennes-Saint-Sauveur à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'.  
Vote d'approbation du rapport à l'unanimité du conseil municipal.

### **Consultation pour modification des statuts de Bresse Louhannaise Intercom' (ZAE, eau et assainissement, ludothèque)**

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réflexion engagée, dans le cadre des groupes de travail, par la communauté de communes sur les compétences eau et assainissement, afin de se placer dans une démarche volontariste de prise de compétences anticipées par rapport aux échéances réglementaires et de maintenir à la collectivité le bénéfice d'une DGF bonifiée. Il rappelle l'article 66 de la loi NOTRe qui fixe le transfert obligatoire desdites compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il indique que lors de sa séance du 27 septembre 2017, le conseil communautaire de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' a décidé de proposer la modification de ses statuts pour inscrire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au titre des compétences optionnelles, les compétences eau et assainissement.

Vote pour à l'unanimité du conseil municipal

- La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce les compétences obligatoires des communautés de communes. Ainsi ses articles 64 et 66 prévoient le transfert à titre obligatoire de la compétence en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ». S'agissant du transfert des ZAE, la loi permet un transfert en pleine propriété des biens immeubles des communes, ce qui est conseillé notamment pour les terrains disponibles qui ont vocation à être cédés à des entreprises. A cet effet, par délibération du 27 septembre 2017, le conseil communautaire de Bresse Louhannaise Intercom' s'est prononcé sur les modalités patrimoniales et financières du transfert des biens immobiliers c'est-à-dire le principe de cession des terrains communaux disponibles et de la mise à disposition de la voirie interne ou des espaces verts.

Concernant la ZA des Charmettes à Varennes-Saint-Sauveur, la parcelle ZW 79 pour une superficie de 3190 m<sup>2</sup> aménagée peut faire l'objet d'une acquisition par Bresse Louhannaise Intercom' pour un montant de 3828,00 €.

Vote pour à l'unanimité du conseil municipal

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réflexion engagée par la communauté de communes sur la prise de compétence ludothèque, afin de faire bénéficier à l'ensemble du territoire d'un service ludothèque. A ce jour, la communauté de communes participe au financement de l'activité ludothèque du Centre Culturel et Social à Cuiseaux, au titre de l'exercice différencié de la compétence supplémentaire « actions à caractère social comprenant la participation à la conduite d'actions menées sur le territoire par le Centre Culturel et Social à Cuiseaux » et est propriétaire d'un stock de matériel de la ludothèque du Comité Bressan d'Action Sociale qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 2016. Ce stock, après recensement et informatisation, permet de mettre en place un service ludothèque intercommunal, service qui fait partie des objectifs prioritaires de la convention territoriale globale signée entre la communauté de communes ex Cœur de Bresse et la caisse d'allocations familiales de Saône et Loire le 24 novembre 2016. A cet effet, le conseil communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2017 a décidé de proposer la modification de ses statuts pour inscrire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle compétence supplémentaire : « ludothèque, création, aménagement, gestion et participation aux actions associatives ».

Vote pour à l'unanimité du conseil municipal.

### **Signature électronique**

Le déploiement du protocole d'échange standard (PES V2) et de la dématérialisation des pièces comptables et justificatives dans les organismes publics locaux gérés dans l'application Hélios s'accompagne par la mise à disposition gratuite d'un certificat électronique de signature et d'un outil de signature par la DGFIP. Afin de passer à la dématérialisation totale (full-démat), il est proposé la mise en place de la signature électronique dans notre collectivité. Cette signature a les mêmes effets que la signature manuscrite. Elle remplace la signature manuscrite apposée sur les bordereaux papier qui n'ont plus à être transmis au comptable et au juge des comptes.

Titulaire : Jean-Michel LONGIN

Délégué : Solange FERRIER

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **Projet rénovation salle polyvalente**

Le conseil municipal étudie les différentes variantes proposées par le cabinet d'architecture Ateliers 71 concernant les travaux de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente.

Il est demandé de refaire un chiffrage et une esquisse finale du projet

### **Questions diverses :**

- Le maire informe le conseil municipal que l'accord a été donné par la Mairie pour être commune de départ de la deuxième étape de la course cycliste « la route de Saône-et-Loire » le samedi 16 juin 2018. Une subvention exceptionnelle de 1700 € leur sera accordée à cette occasion. Une réunion d'information sera organisée en Mairie.
- Pour information, les deux ponts de Montjouvent feront l'objet de réfection durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018.
- Courrier de remerciement de l'amical cycle Varennois pour l'aide technique et la subvention accordé par la Mairie durant l'année 2017.

- Afin de reconduire l'action menée en décembre 2016 par le Centre Culturel et Social de Cuiseaux de décoration de Noël dans la commune, le local OPAC situé rue centrale (vers l'école primaire) sera de nouveau mis à disposition de la commune. L'atelier du CCS mis en place sur notre commune permettra de renouveler pour les fêtes de fin d'année la décoration de la vitrine du local.
- Une conférence des territoires est organisée par le conseil départemental le mardi 7 novembre 2017 à 19h à Simard. L'invitation sera envoyée par mail aux membres du conseil municipal.
- Le Maire informe les conseillers qu'Ain Habitat va redéposer le dossier de construction de logements locatifs sur la commune à la commission d'attribution des aides à la pierre du mois de décembre.
- Le logement communal situé 301 rue centrale est vacant depuis le 30 septembre 2017. La commission des bâtiments passera voir ce local pour faire le point sur les travaux à prévoir.
- Les travaux de la Chapelle du Bois Chevret seront effectués au printemps 2018.
- Prévoir vidange de la fosse des Marlesses.

Varenes Saint Sauveur, le 27 octobre 2017.

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGIN**